



**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX  
DE LA BAIE DE PONT MAHE / TRAIT DE PEN BE**

Communes de ASSERAC, MESQUER, PIRIAC-SUR-MER  
et SAINT-MOLF

Projet de zonage réglementaire

Carte 2/5 - Assérac 2 / Saint Molf 1 / Mesquer 1  
Echelle 1/5 000 (format d'impression A0 paysage)

Version juillet 2018

Sources : DDTM44/STR/Prévention des Risques  
Fond de carte : DGI\_cadastre  
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite  
Créé le 04/05/2018

**Légende**

-  zone Erc (zone exposée à l'aléa érosion à échéance 100 ans)
-  zone BC (zone exposée aux chocs mécaniques liés à la houle ou située en bande de précaution)
-  zone R (zone en aléa fort ou très fort pour l'événement Xynthia + 20cm)
-  zone r (zone non aménagée en aléa modéré ou faible pour l'événement Xynthia + 20cm)
-  zone b (zone aménagée en aléa modéré ou faible pour l'événement Xynthia + 20cm)
-  zone R100 (zone non aménagée en aléa fort ou très fort pour l'événement Xynthia + 60cm)
-  zone B100 (zone aménagée en aléa fort ou très fort pour l'événement Xynthia + 60cm)
-  zone v100 (zone en aléa modéré ou faible pour l'événement Xynthia + 60cm)
-  Limite communale

0 0.2 km